



SocramBanque

2022 RAPPORT ANNUEL





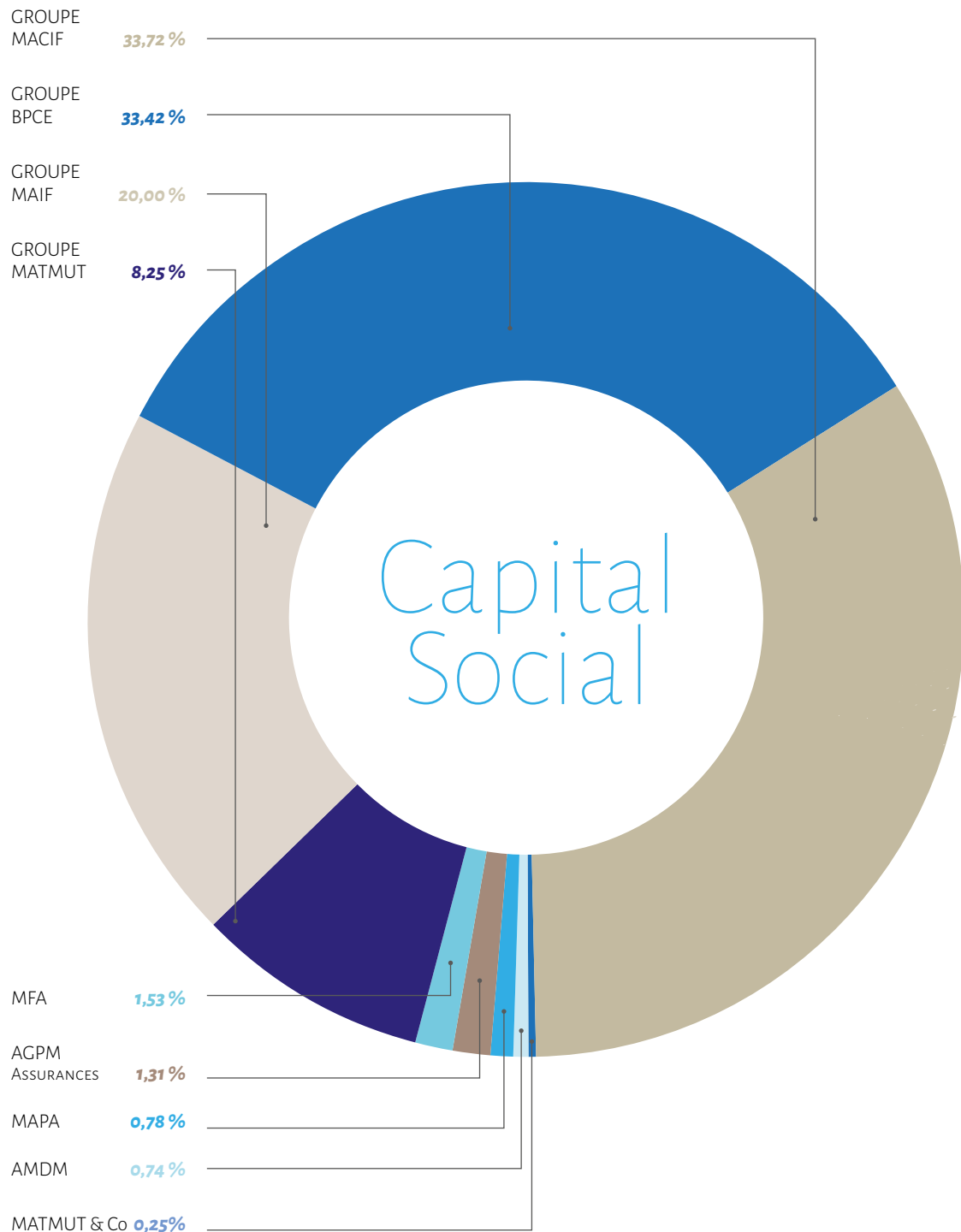


Sommaire



SOCRAM BANQUE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
DIRECTION	8
EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION	10
RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES	26
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
BILAN CONSOLIDÉ	38
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	41
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	62
RÉSOLUTIONS	66

Socram Banque





Actionnaires

Au 1 ^{er} janvier 2023	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 180 109
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
MATMUT	288 750
MFA	53 633
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & Co	8 750
AUTRES	9
Total	3 500 000

Conseil d'administration

au 1^{er} janvier 2023



ADMINISTRATEURS

Pascal MICHARD

Président du Conseil d'administration

• GROUPE MACIF

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France

Représentée par Odile EZERZER, Directrice Générale, Mutavie

Rémi CERDAN

Administrateur Macif

Alain LEBRUN

Administrateur délégué aux régions, Macif

Luca HAIDARI

Directeur Stratégie et Performance, Macif

• GROUPE BPCE

BPCE

Représentée par **Thierry MIRANDE**, Directeur Assurance des Emprunteurs, Natixis

Daniel SPITZKI

Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

• GROUPE MAIF

Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France

Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

Hélène N'DIAYE

Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit, Maif

• GROUPE MATMUT

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes

Représentée par Stéphane MULLER, Directeur Général Adjoint Pilotage Economique et Financier, Matmut

Matmut & Co

Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

• MFA

Mutuelle Fraternelle d'Assurances

Représentée par Vincent BOYER, Président-Directeur Général, MFA

• AGPM ASSURANCES

Assurance Générale de Prévoyance Militaire

Représentée par Régis WEISSLINGER, Directeur Financier et Technique, AGPM

• MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires

Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

• AMDM

Assurance Mutuelle des Motards

Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

CENSEURS

Nicolas GOMART

Directeur Général, Matmut

Jocelyn CHARLIER

Directeur de la Distribution et Relations Sociétaires, Macif

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

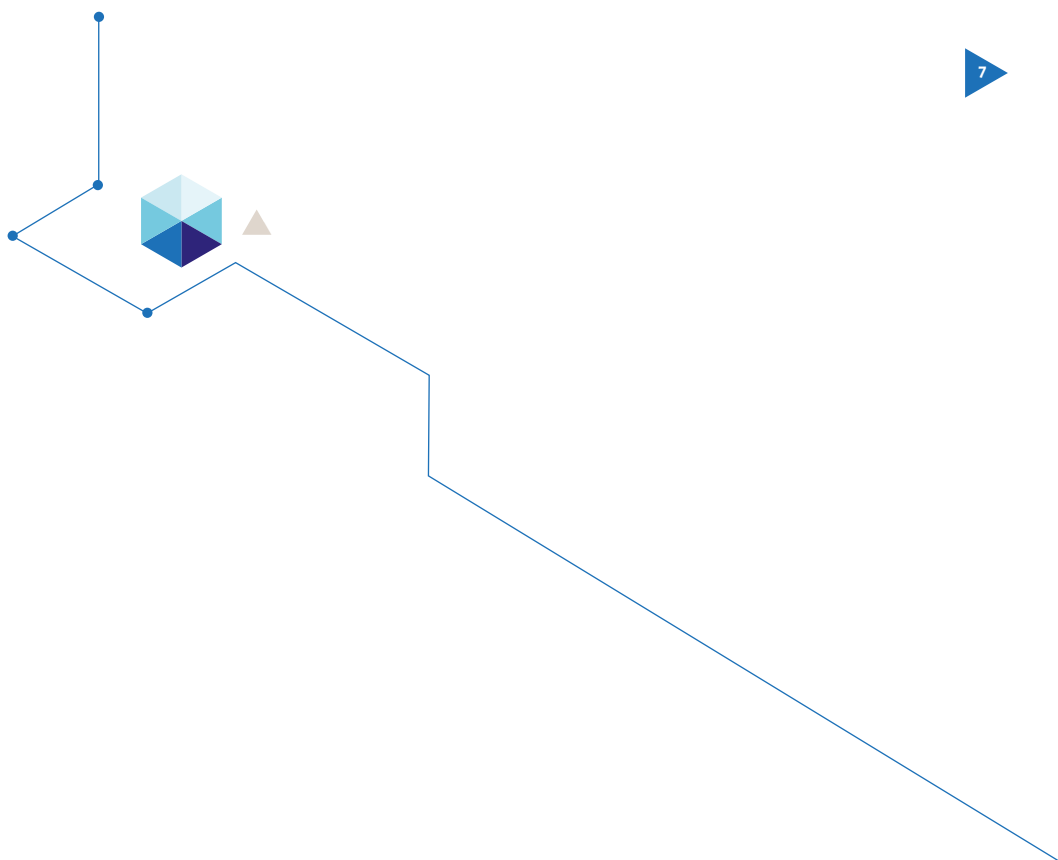
Daniel SPITEZKI
Président

Odile EZERZER
Stéphane MULLER

- **COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Nicolas GOMART
Président

Arnaud COURDESSES
Patrick JACQUOT
Alain LEBRUN



Direction

au 1^{er} janvier 2023

DIRIGEANTS EFFECTIFS

au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

COMITÉ DE DIRECTION

Philippe MOULAY

Directeur Général

Jean-Paul MÉNAGÉ

Directeur Général Délégué

Olivier AIRIAU

Directeur Finance, Comptabilité et Pilotage Économique

Jean-Marcel CHESNEAU

Directeur Organisation, Projets et SI

Gérard DUFOORT

Directeur Développement et Expérience Client

Nadège DUPRIEZ-BENTO

Directrice Audit Interne

Marie-Bénédicte JAMME-FEULVARCH

Directrice Ressources Humaines, Juridique et Achats

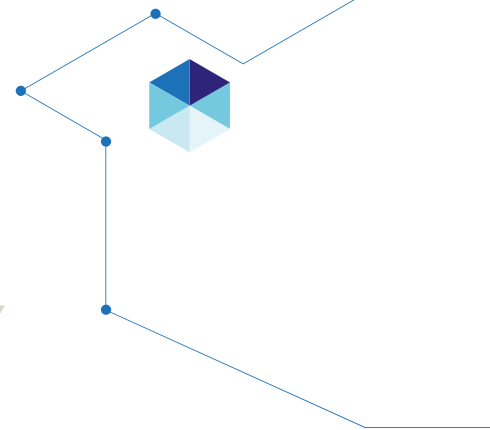
Yann MARCHAND

Directeur Risques et Conformité

Isabelle PREDIAL

Directrice Relations Clients et Opérations Bancaires

Données clés



	2022	2021
Dossiers de crédits réalisés dans l'année	55 233	54 471
Ouverture de livrets bancaires dans l'année	9 083	8 234
Clients	407 735	422 745
Crédits en portefeuille (encours non échu)	179 923	177 581
Comptes à vue en portefeuille	87 813	97 946
Livrets bancaires en portefeuille	112 904	113 392
Encours comptes à vue et livrets bancaires	1 118 M€	1 121 M€
Encours de prêts non échus	1 249 M€	1 155 M€
Opérations bancaires	31 701 746	32 959 290
PNB consolidé	44,5 M€	47 M€
Résultat net consolidé	2,7 M€	1,6 M€

Extrait du rapport de Gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ainsi qu'une évolution de deux articles de nos statuts. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de sa séance du 10 mai 2022, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur. Ce Règlement vient préciser les modalités de fonctionnement du Conseil (convocations, feuilles de présence, rôle du président dans l'organisation des débats, votes, procès-verbaux...), notamment dans le cadre des réunions à distance.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

● CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Après le rebond de 2021, la croissance de l'économie française a ralenti au cours de l'exercice 2022 et s'établit à 2,6 %.

Impactée par l'inflation, la consommation des ménages est en repli dans les secteurs alimentaire et énergie mais reste en hausse pour les services.

L'investissement a continué de progresser mais connaît un ralentissement en fin d'exercice.

Les prix à la consommation ont connu une nette accélération en 2022 (+5,2 % en moyenne annuelle par rapport à 2021) en raison de l'accélération des prix de l'énergie (+23,1 % en moyenne) et des prix de l'alimentation (+6,8 % en moyenne).

Corollaire de ce contexte économique dégradé, les taux d'intérêt ont connu une forte hausse au cours de l'exercice. Couplé à l'augmentation de l'inflation, ceci a provoqué un relèvement des taux de rémunération de l'épargne réglementée.

Avec un taux de chômage en recul de -0,3 % sur l'année, le marché de l'emploi a résisté, mais cette tendance a marqué un coup d'arrêt au dernier trimestre.

Mesurée par l'Association des Sociétés Financières, la production des crédits à la consommation auprès des particuliers est en progression sur l'exercice (+7,6 %) mais enregistre un ralentissement marqué en fin d'année.



Dans ce contexte, le marché automobile français a connu un nouvel exercice décevant en raison des difficultés persistantes de production.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'établissent à 1,529 millions de véhicules, en baisse de -7,8 % par rapport à 2021.

Le recul du marché du neuf depuis trois ans impacte le marché de l'occasion en raison de la raréfaction de véhicules récents. Celui-ci recule de -13,5 % sur un an. Cette diminution de l'offre a d'ailleurs encouragé une hausse des prix.

A noter que dans ce marché déprimé, plus d'une voiture neuve sur cinq est électrique ou hybride.

Dans le périmètre de l'Association des Sociétés Financières, les financements par crédit classique d'automobiles neuves sont en repli de -11,9 % alors que les opérations de location avec option d'achat progressent de +8,6 %.

Pour les véhicules d'occasion, le financement par location, bien que toujours minoritaire, progresse (+21,2 %) comparativement au crédit classique (+4,3 %).

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Troisième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crise géopolitique de 2022 avec les tensions sur les énergies), 2022 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte fortement inflationniste, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Pour autant, dans ce contexte, nous tenons le cap sur notre développement et poursuivons la mise en œuvre de notre plan stratégique.

L'année 2022 apparaît comme charnière dans nos travaux où nous confortons les « dynamiques » amorcées précédemment et accentuons nos premiers gains rapides, tout en menant les projets lourds et structurants de notre plan stratégique.

En termes de développement, nos actions ont porté principalement sur la refonte du crédit travaux, la commercialisation d'une nouvelle formule du crédit projet « coup de pouce », la mise en place de solutions de gestion pour une offre LOA qui sera déployée en 2023 et d'un parcours de souscription crédit 100% digitalisé en marque grise.

Nous poursuivons en 2022 notre diversification dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et, au final, une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Ainsi, nos clients sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services encore en progression (95 % sur le crédit).

A noter par ailleurs qu'un nouveau protocole de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité, d'un montant de 150 millions d'euros, a pris effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée de trois ans.

L'année 2022 a également été consacrée à la poursuite du renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle (risque cyber) du système d'information.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous avons poursuivi nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes.

● ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE

Dans ce contexte économique perturbé, Socram Banque a enregistré des résultats commerciaux en progression par rapport à 2021 sur les activités de crédit à la consommation et d'épargne bancaire.

L'ACTIVITÉ CRÉDIT

La production de Socram Banque a progressé de 1,4 % par rapport à 2021 en termes de crédits octroyés (avec 55 233 dossiers) et de 9,6 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 592 M€.

Production par type de biens financés

Socram Banque poursuit la diversification de son offre de financement. Cela se traduit cette année par une part moindre du financement consacré à l'acquisition de véhicules et à une augmentation sensible des financements dédiés aux travaux et autres types de prêts.

Répartition en montant par nature de biens financés

A noter cette année deux opérations de financement dans le cadre de la restructuration du capital d'OFI.

Encours

Socram Banque comptait, à la clôture de l'exercice, 179 923 crédits en cours pour un montant de 1 249 308 K€, soit une progression en montant de 5,1 % par rapport à 2021.

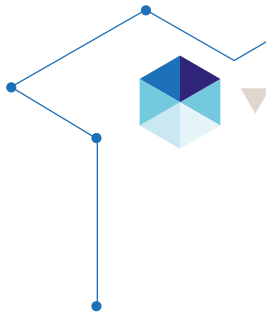
LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

L'activité Épargne bancaire est en progression de 10,7 % avec 9 083 livrets ouverts sur l'exercice.

A la clôture de l'exercice, le portefeuille comprend au total 201 174 comptes ou livrets, en recul de 5 %, pour un encours fin d'exercice en date valeur de 1 118 millions d'euros.

Les dépôts à vue et d'épargne sont quasi-stable par rapport à 2021 (-0,2 %).

Nombre d'ouvertures	2022	2021
Comptes à vue	64	94
Livrets et comptes d'épargne	9 083	8 234
TOTAL	9 147	8 328



Portefeuille à fin d'exercice	2022	2021
Comptes à vue	87 813	97 946
Livrets et comptes d'épargne	112 904	113 392
TOTAL	200 717	211 338

Solde fin de mois - fin d'exercice (K€)	2022	2021
Comptes à vue	382 177	414 337
Livrets et comptes d'épargne	735 917	706 171
TOTAL	1 118 094	1 120 508

* Données de gestion au 31/12/2022

LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET LE REFINANCEMENT

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à assurer l'équilibre financier de l'entreprise, en combinant les meilleures sources de financement aux meilleures conditions avec les dispositifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par la réduction momentanée de l'écart entre les emplois clientèle et les ressources clientèle (progression des dépôts conservés au bilan).

- Les refinancements levés sur les marchés proviennent de l'émission de titres de taux de marchés dans le cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme.
- L'opération de titrisation initiée en 2017 (FCT Titrisocram 2017) a été dissoute en mars 2022 à l'initiative de Socram Banque. Les créances résiduelles du fonds ont été rachetées pour un total de 33 M€ et les parts subordonnées détenues par la banque ont été remboursées à la valeur nominale soit 32,9 M€. L'impact sur le résultat 2022 est de -0,08 M€. Au 31 décembre 2022, la structure de refinancement est la suivante :

Refinancement	2022 en K€	2022 en %
Fonds propres	231 162	18,14 %
Fonds de garantie	49 500	3,88 %
Collecte bancaire	881 663	69,19 %
Titres de taux de marché	112 000	8,79 %
TOTAL	1 274 325	100 %



LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

● LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Risques et Conformité, rattachée au Directeur Général Délégué, par ailleurs responsable de la fonction gestion des risques.

Les fonctions du contrôle permanent et de vérification de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions garantissant :

- ▶ la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,
- ▶ l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.

Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- ▶ d'assurer le contrôle permanent de la vérification de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,

- ▶ de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,
- ▶ d'assurer que l'ensemble des risques sont couverts par le dispositif de contrôle permanent,
- ▶ d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et la qualité des contrôles menés,
- ▶ de décliner le plan de contrôle permanent de second niveau,
- ▶ de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,
- ▶ de réaliser le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,
- ▶ d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,
- ▶ d'être une interface avec l'ACPR.

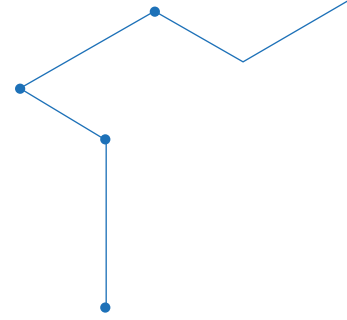
Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention et/ou la correction des risques identifiés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne est assurée par la Directrice Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par des contrôles périodiques ou audits internes la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :



- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2022, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution trimestrielle de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application des dispositions de l'arrêté 3 novembre 2014 modifié sur le contrôle interne.

● LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les chartes mentionnées ci-après :

- Charte de Politique d'Organisation Générale,
- Charte de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- Charte de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- Charte de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- Charte de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,
- Charte de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions des directives CRD et de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 10 septembre 2015 a nommé le Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif comme responsable de la fonction de gestion des risques. Afin de mener à bien sa mission de gestion des risques, il s'appuie sur la Direction Risques et Conformité qui lui est rattachée.

La cartographie des risques est un élément central du dispositif. Elle prend en compte notamment les travaux du contrôle interne pour identifier les risques, préciser leur criticité, et permettre la définition d'éventuels plans d'actions à décliner pour les réduire. Le périmètre des risques couvre l'ensemble des structures consolidées ou contrôlées par l'établissement ainsi que toutes les activités comportant des risques opérationnels, y compris celles externalisées.

LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- **au risque de crédit et de contrepartie** : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- **au risque de concentration sur un même groupe de clients** : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Epargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- **au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.

Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :

- visant à protéger la marge financière,
- assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
- privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.

- **au risque de liquidité**, Socram Banque pouvant faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2022 et dont le renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans a été acté par les actionnaires,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.

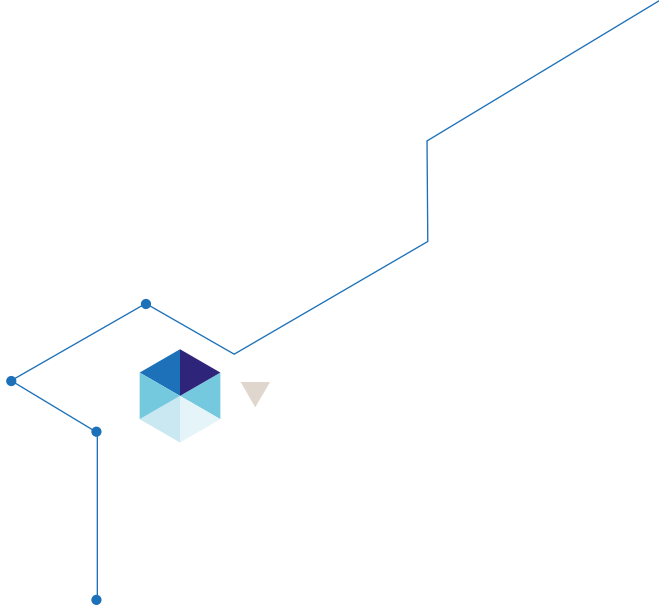
- **au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque



est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- ▶ **des lignes directrices du pilotage** des prestations de services essentielles externalisées,
- ▶ **des lignes directrices de la gestion du risque** informatique et de la politique de sécurité du système d'information,
- ▶ **des lignes directrices du dispositif de gestion** de continuité,
- ▶ **des lignes directrices de protection des données** à caractère personnel
- ▶ **une collecte des incidents** qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs de la lutte contre la corruption et la trafic d'influence et le respect des règles de protection de la clientèle.

Sur le volet Conformité : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité.

Un dispositif de veille réglementaire a été structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.



COMPTES

● COMPTES SOCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2022.

RÉSULTAT

L'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice net de 2 282 461,26 €.

Socram Banque n'ayant pas fait l'objet d'un redressement fiscal au titre de l'exercice 2022, l'article 223 quater du Code général des impôts ne s'applique pas.

Le résultat social est caractérisé par une baisse du Produit Net Bancaire liée aux conséquences de la crise sanitaire compensée par une diminution des charges d'exploitation et du coût du risque.

● COMPTES CONSOLIDÉS

MÉTHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2022.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- ▶ Socram Banque,
- ▶ Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.
- ▶ La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

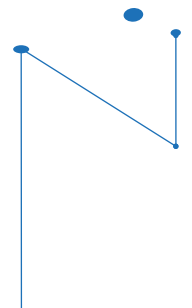
● PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

Résultat net social	+ 2 282 K€
Résultat des filiales intégrées	+ 305 K€
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	
Impact des détitrisations	+ 41 K€
Impact sur les impôts	+ 82 K€
Résultat net consolidé	+ 2 710 K€

● RÉSULTAT

Dans la suite logique, notamment de la baisse de production des crédits en 2020 et 2021 qui pèse encore sur l'encours, mais aussi de la mise en « run-off » du portefeuille de comptes à vue depuis 2020, le Produit Net Bancaire se contracte de 4,9 %. En parallèle, les charges d'exploitation et dotations d'amortissements diminuent de 7,9 %. En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation progresse de 14 %. Le résultat net consolidé de l'exercice est en augmentation de 1,1 M€ par rapport à l'exercice 2021.



RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2022 :

● RATIO DE SOLVABILITÉ

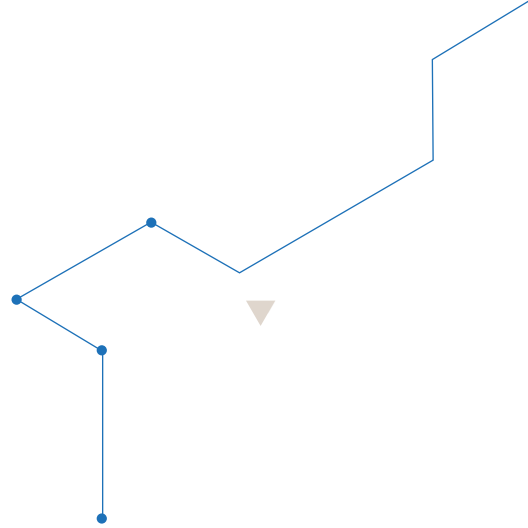
Fonds propres de catégorie 1	229 590 K€
Fonds propres de catégorie 2	Néant
Expositions pondérées	1 081 171 K€
Ratio de solvabilité	21,24 %
Seuil réglementaire au 31/12/2021	10,50 %

● RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2022

Sorties nettes de Trésorerie	37 541 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	51 238 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 2	0 K€
Ratio LCR	136,49 %

● LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES : AUCUN ENCOURS SUR UN MÊME CLIENT N'EXCÈDE 25 % DES FONDS PROPRES DE SOCRAM BANQUE.

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.



DÉCOMPOSITION DU SOLDE FOURNISSEURS (COMPTES SOCIAUX)

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Les données concernent uniquement les opérations hors activités bancaires.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						17
Montant total des factures concernées en TTC		181 894,64	17 157,64	-	22 518,00	221 570,28
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC		0,81 %	0,08 %	-	0,10 %	0,98 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				-		
Montant total des factures exclues en TTC				-		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délai contractuel inscrit sur les factures				

LES PARTICIPATIONS

Durant l'exercice 2022, Socram Banque a finalisé l'acquisition d'une Sarl nommée Via Finances pour un montant de 40 000 €, correspondant à l'acquisition de la totalité des 750 parts sociales, d'une valeur de 10 € chacune. Cette Société n'a pas enregistré d'activité sur la période, dans l'attente d'une définition de son objet social en lien avec nos orientations stratégiques. Ces comptes n'ont donc pas été consolidés au titre de l'exercice 2022.

Les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2022 sont ainsi :

- ▶ trois Sociétés Civiles Immobilières, portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque (SCI 2 rue du 24 Février, SCI 24R24, SCI Vieux Colombier),
- ▶ deux Sarl :
 - Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière.
 - Via Finances, « laboratoire » des nouveaux produits.

LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2022, des parts significatives du capital social :

- ▶ MACIF possède plus du tiers du capital social,
- ▶ BPCE possède plus du tiers du capital social,
- ▶ MAIF possède le cinquième du capital social,
- ▶ MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.



RÉSULTATS SOCIAUX : PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2 282 461,26 €
Report à nouveau créditeur	4 994 730,26 €
	7 277 191,52 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,4 € par action	1 400 000 €
Réserve facultative	0,00 €
Report à nouveau créditeur	5 877 191,52 €
	7 277 191,52 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2019	2020	2021
Dividende versé par action	0 €	0 €	0,40 €

JETONS DE PRÉSENCE

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2022 à un montant maximum de 84 000€.

ENCADREMENT DES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Nous portons à votre connaissance, conformément à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier, que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées, s'élève à 753 078 €.

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE

Conformément à l'article 16 des statuts de Socram Banque, nous vous proposons de nommer Madame Milène Gréhan en qualité d'administratrice, en remplacement de Monsieur Christophe Cases, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 16 des statuts de Socram Banque, nous vous proposons de procéder au renouvellement, pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028, des mandats d'administrateurs de :

- ▶ Monsieur Daniel Spitezki,
- ▶ BPCE,
- ▶ MAIF,
- ▶ MATMUT,
- ▶ AMDM.

DÉMISSION D'UN CENSEUR

Nous vous informons que Monsieur Dominique MAHE, nommé censeur lors de l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2022 pour une durée de six ans, nous a fait part de sa démission le 6 septembre 2022. Il n'est à ce stade pas remplacé dans son mandat.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société.

ÉVÈNEMENT IMPORTANT SURVENU ENTRE LA DATE DE CLÔTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte particulièrement incertain, nous conservons notre cap stratégique qui démontre toute sa pertinence à travers des résultats encourageants.

En ce sens, la diversification de nos activités bancaires apparaît encore plus comme un incontournable afin de moins dépendre du secteur automobile, au cœur de notre activité historique, et sur lequel pèse de nombreux aléas.

L'année 2022 semble marquer un changement durable de cycle économique avec un retour de l'inflation, une hausse des taux qui fixe la fin de « l'argent pas cher », mais aussi une période où réapparaissent les arbitrages sur l'épargne.

Ces marqueurs, même s'ils peuvent freiner temporairement la consommation, nous ramènent aux fondamentaux de notre activité bancaire et de notre raison d'être.

Encore une fois, notre solidité financière combinée à nos travaux stratégiques de remise à niveau sont autant d'atouts pour porter notre développement.

Les prochaines réflexions de notre futur plan stratégique 2024-2026 ne manqueront pas d'adresser les grands enjeux sociétaux (climatiques, écologiques, énergétiques, vieillissement et autonomie, etc...) pour les poser au cœur des réponses que nous souhaitons apporter et de notre développement de demain.

LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2022 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation.

Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

MODIFICATION DES STATUTS

Nous vous présentons également des modifications apportées aux statuts avec, pour finalité, de porter de 70 à 73 ans la limite d'âge du Président du conseil d'administration.

Cette évolution devrait favoriser, pour le cycle stratégique à venir, la continuité dans la dynamique insufflée lors du plan 2021-2023 en cours.

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	53 149 615	53 360 962	52 257 040	47 783 305	45 863 454
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	8 587 958	10 952 954	6 721 460	6 157 296	4 651 265
Impôt sur les bénéfices	3 786 420	3 428 590	2 320 425	1 580 720	1 135 176
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	6 457 551	4 826 934	290 029	574 571	2 282 461
Montant des bénéfices distribués	3 500 000	0	0	1 400 000	1 400 000*
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	1,37	2,28	1,26	0,45	2,02
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,85	1,38	0,08	0,16	0,65
Dividende versé à chaque action	1,00	0	0	0,4	0,4*
Personnel					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	246	229	220	217	217
Montant de la masse salariale	10 450 996	9 821 194	10 517 643	9 204 779	9 232 656
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	5 251 578	4 976 256	5 366 415	4 574 257	4 657 020

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 10 mai 2023





Rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises 2022

Socram Banque affiche sa volonté d'être un établissement bancaire engagé à travers une démarche responsable à l'interne, par une gestion sociale de son capital humain, comme en externe, par sa volonté d'offrir un service de qualité dans sa relation avec ses clients, de maîtriser son impact sur l'environnement et de s'engager au sein du territoire local.

Sa Charte RSE, adoptée en 2021, formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, qui s'articule autour de trois engagements majeurs :

- Agir en organisme financier engagé*
- Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire*
- Agir en employeur responsable*

2022, SOCRAM BANQUE OBTIENT LA MARQUE DE GARANTIE AFRC RELATION CLIENT 100 % FRANCE

En 2022, Socram Banque obtient la certification RELATION 100% CLIENT FRANCE attestant que 100 % de la prestation de la Relation Client à distance incluant l'avant-vente, la vente et l'après-vente, internalisée ou sous-traitée, est produite en France.

Elle est le second organisme bancaire à obtenir cette reconnaissance qui témoigne de sa volonté de s'ancrer dans son territoire, de favoriser une véritable

proximité avec ses clients et de participer à la création et au maintien d'emplois sur l'Hexagone.

Ces engagements s'inscrivent pleinement dans sa politique RSE et les valeurs qu'elle partage avec ses distributeurs et actionnaires. Cette certification récompense l'engagement des équipes qui oeuvrent au quotidien pour un service de qualité et de proximité aux sociétaires et ces derniers en attestent : l'enquête de satisfaction réalisée en 2022 pour recueillir leur avis sur l'activité crédit met en évidence un taux de satisfaction globale à 95 %, en progression de 2 points par rapport à la précédente édition.



AGIR EN ORGANISME FINANCIER ENGAGÉ

En tant qu'acteur économique responsable, Socram Banque entend, à travers ses métiers, contribuer à des causes sociétales majeures. Elle souhaite accompagner notamment les sociétaires dans la transition énergétique en favorisant la mobilité durable et en leur permettant de réaliser des travaux de rénovation dans leur logement via des solutions de financement adaptées.

● ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ses équipes oeuvrent à la mise en place d'une offre « verte » dont le crédit mobilité électrique constitue la première réalisation. Deux de nos distributeurs proposent déjà ce produit. 875 véhicules, pour un montant global de 12,5 M€, ont ainsi été financés en 2022 et les sociétaires ont pu bénéficier, grâce à Socram Banque, d'une réduction de 0,20 point (sur TAEG) par rapport au barème acquisition standard. Nous ambitionnons pour 2023 de déployer ce dispositif auprès d'autres distributeurs.

Des travaux de remise à niveau de l'offre crédit travaux / rénovation énergétique ont été réalisés au cours de l'exercice. 2023 devrait voir l'intégration du financement de ce type de projets dans un « parcours travaux » global. Il s'agit d'accompagner les sociétaires tout au long de leur projet, du diagnostic énergétique jusqu'à la finalisation des travaux par un professionnel RGE.

Le digital au service de la performance durable de Socram Banque.

La digitalisation est une source de simplification et d'amélioration de l'efficacité des processus de Socram Banque au service de ses clients ; elle alimente sa démarche de RSE. Un nouveau parcours de souscription 100 % digital en marque grise, appelée SoDigi, a été lancé en 2022 ; il s'agit d'un parcours en marque grise, 100 % digital, dédié à la souscription de crédits acquisition (auto/moto).

AGIR EN ACTEUR ÉCONOMIQUE VOLONTAIRE AU SEIN DU TERRITOIRE

Socram Banque prend la mesure de l'urgence climatique et de son devoir d'exemplarité. Elle entend assumer pleinement ses responsabilités environnementales en matière de transition énergétique et s'investir de façon continue pour la maîtrise de son empreinte écologique.

● AGIR POUR LIMITER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'amélioration de la performance énergétique des locaux constitue une préoccupation majeure constante pour l'entreprise qui s'est notamment inscrite dans le plan de sobriété impulsé par le gouvernement en octobre 2022.

Les principales actions mises en œuvre tout au long de l'année se déclinent comme suit :

- Fin du relamping LED du bâtiment situé 2 rue du 24 février
- Passage en LED des 2/3 du bâtiment situé 24 rue du 24 février avec système de détection de présence et de luminosité
- Réduction de la température de chauffage de 22° à 19°
- Modification du réglage de la climatisation avec un déclenchement à partir de 25,5° vs 23,5°
- Réduction d'une heure par jour des plages horaires du fonctionnement de la climatisation et du chauffage
- Installation d'une chaudière à haute performance énergétique au 2 rue du 24 février.

L'ensemble de ces mesures se sont traduites par une baisse de la consommation d'électricité et de gaz respectivement de 24 % et 35 % par rapport à 2021.

De façon complémentaire, il a été décidé de limiter les déplacements professionnels des collaborateurs et de favoriser les réunions et formations en visioconférence.

Enfin, l'instruction d'un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de nos deux bâtiments et de panneaux sur les toitures terrasses a été lancée, pour une réalisation prévue d'ici 2025.

L'objectif visé est l'autonomie énergétique grâce au solaire.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS AUX ÉCO-GESTES

Parce que toutes les actions comptent y compris les petits gestes de tous les jours, Socram Banque a tout au long de l'année encouragé ses collaborateurs à adopter des comportements plus vertueux.

Le 18 mars, dans le cadre de la Journée mondiale du recyclage, une sensibilisation sur son rôle fondamental dans la protection des ressources et du climat a été réalisée. L'occasion d'installer des bacs pour la collecte des masques ainsi que des poubelles de tri supplémentaires dédiées au papier et de doter les collaborateurs d'une gourde éco-conçue permettant de remplacer les gobelets aux fontaines à eau.

L'entreprise a également profité de la période estivale pour organiser un grand nettoyage de données sur les boîtes mail, répertoires et appareils numériques. Ce challenge numérique a permis de libérer près de 100 Go sur les serveurs et messageries.

Une sensibilisation à la thématique des déchets sauvages a été réalisée avec la participation au « nettoyage niortais » organisé par la mairie dans le cadre du World CleanUp Day.

Pour inciter les collaborateurs à apporter leur contribution au Plan de sobriété énergétique mis en oeuvre en octobre 2022, une campagne de sensibilisation aux bons usages a été intégrée à la démarche.

Cette campagne, toujours en cours de déploiement, se décline en 3 temps :

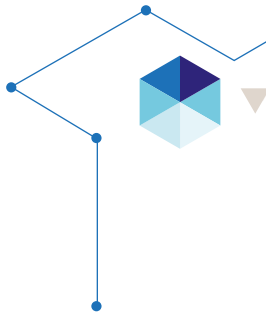
- Les gestes simples pour économiser l'énergie
- La réduction de la consommation de papier
- Les bonnes pratiques numériques

En matière de mobilité durable, Socram Banque a participé pour la première fois en 2022 au challenge de la mobilité organisé sur l'agglomération niortaise, dont l'objectif est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture pour les trajets domicile-travail. Le 23 juin, 19 collaborateurs ont relevé le défi et parcouru 450 km « autrement » ce qui a permis à l'entreprise de se placer en 3^{ème} position dans sa catégorie.

Par ailleurs, un groupe de travail constitué de membres du CSE et du réseau de correspondants RSE a réfléchi aux mesures à mettre en oeuvre pour promouvoir la mobilité durable, en complément en particulier de la prime vélo. En matière de covoiturage, un projet « Blabla Socram » a été mis en place dans le cadre du dispositif Teamstarter. Enfin, pour faciliter l'utilisation par ses collaborateurs de véhicules électriques, Socram Banque a mis en fonctionnement trois nouvelles bornes de rechargement sur ses parkings en complément des 11 déjà existantes.

GÉRER LES DÉCHETS

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage permet notamment d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française en matières premières et de diminuer ses impacts environnementaux.



En 2022, ce sont 155,3 m³ de déchets qui ont été collectés et recyclés à Socram Banque.

Avec près de 90 m³ et 7 545 kg, le papier constitue le flux le plus important. Ce chiffre, en augmentation par rapport à l'an dernier, ne traduit pas une augmentation de la consommation de papier mais un tri réalisé dans les archives des directions à l'occasion du redéploiement des espaces de travail intervenu en 2022. Socram Banque a par ailleurs procédé, de façon exceptionnelle, à une importante opération de destruction d'archives « clients » ayant conduit au recyclage de 40,8 tonnes de papier.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre du challenge numérique de l'été « 1 Go libéré = 1 m² reboisé à Allonne », les collaborateurs de Socram Banque, par leur action collective, ont contribué au financement du projet de biodiversité mené par Créateur de forêt.

Cette société à mission, reconnue comme « entreprise engagée pour la nature », mène différentes actions en faveur de la biodiversité dont le projet d'Allonne en Gâtine poitevine, un écosystème forestier sur un hectare préservé pendant 99 ans avec des haies bocagères, des zones de prairie ainsi que 560 arbres et arbustes de 14 essences différentes replantés.

La récolte de miel de printemps des trois ruches installées sur le toit des bâtiments a été proposée aux collaborateurs, qui à cette occasion ont réalisé un don complémentaire au profit de Créateur de forêt.

MENER UNE POLITIQUE D'ACHAT ENGAGÉE

La politique d'achats de Socram Banque déployée en décembre 2022 constitue la première pierre de notre démarche d'achats responsables. Elle pose les principes autour de trois piliers, la qualité au meilleur prix dans les meilleurs délais, la relation Fournisseurs/Prestataires et les achats responsables.

La volonté d'atteindre un haut niveau de performance en termes de RSE se traduit à travers

des actions concrètes, notamment promouvoir l'éthique dans les pratiques, limiter l'impact environnemental des produits et services tout au long de leur cycle de vie, réduire les risques sanitaires et sociaux, privilégier les entreprises locales ou encore favoriser les achats solidaires.

Le critère de proximité a toujours été pris en compte dans le choix des fournisseurs. Par ailleurs, les actions se poursuivent en faveur d'associations d'insertions professionnelles (ESAT). Socram Banque modifie cependant ses habitudes d'achats en faisant l'acquisition de mobilier de seconde main pour meubler ses salles de pause et espaces de convivialité et explore la piste du reconditionné.

● RENFORCER NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL

L'engagement au sein du territoire local, en lien avec ses acteurs, fait partie intégrante de la politique RSE de Socram Banque qui entend ainsi contribuer, par son action, à la création de richesses et de revenus locaux.

L'année 2022 a été l'occasion de confirmer notre engagement et soutien associatif local.

Socrac Banque a reconduit la convention signée en 2021 avec les Pompiers définissant les modalités de mise à disposition opérationnelle et de formation sur son temps de travail d'une collaboratrice, sapeur-pompier volontaire.

Cette année, l'entreprise a également apporté son soutien à l'association Saint-Maixentaise « Margot Step By Step » et s'est associée aux Restos du Cœur de Niort dans le cadre de l'opération solidaire « Boîtes de Noël ». Via le dispositif Teamstarter, les collaborateurs ont été invités à confectionner des cadeaux à destination des familles les plus démunies. De façon complémentaire, Socram Banque a apporté un soutien financier à l'association.

Dans le cadre du partenariat sportif qu'elle a noué avec le stade de foot « Les Chamois Niortais », l'entreprise offre des places de matchs à l'association "Un petit zeste de soleil" dont la mission consiste à venir en aide aux enfants souffrant de maladie lourde et chronique, suivis au Centre Hospitalier de Niort.

En 2022, Socram Banque a de nouveau apporté son soutien à des initiatives de développement et rayonnement du territoire.

Elle a ainsi subventionné la Coulée niortaise et engagé une équipe dans la course pour y porter ses couleurs. L'entreprise a également poursuivi son engagement pour la culture en soutenant deux événements musicaux sur le territoire, le Niort Jazz Festival ainsi que le Festival Artenetra.

● AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Consciente de sa responsabilité d'employeur, Socram Banque s'est engagée à mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de qualité de vie au travail et de gestion et d'accompagnement des richesses humaines. Les réalisations 2022 attestent d'une gestion volontariste et attentive des enjeux sociaux.

Ainsi, avril a vu la mise en place de Teamstarter, une plateforme de financement participatif permettant de créer et financer des projets permettant notamment d'améliorer leur environnement de travail et plus généralement la qualité de vie au travail, grâce à un budget mensuel personnel alloué par Socram Banque à ses collaborateurs. Ces derniers ont ainsi la possibilité de proposer des actions et de récolter les fonds nécessaires pour les concrétiser ou tout simplement d'aider financièrement à la concrétisation des projets de leurs collègues.

18 projets ont ainsi été financés comme l'installation de "Ballons-Sièges" en complément des sièges de bureau, la création d'un coin salon, la livraison de paniers de fruits pour agrémenter la pause-café, la mise à disposition de jeux de société dans les espaces de détente ou encore la participation collective à la marche organisée par la ville de Niort dans le cadre d'Octobre rose.

● PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA DIVERSITÉ

Socram Banque poursuit ses efforts en matière d'égalité professionnelle et de diversité afin de garantir une égalité à tous les niveaux.

Ainsi, en 2022, elle a mis en œuvre des mesures salariales dans le cadre de l'égalité professionnelle Femme/Homme pour un montant représentant 0,21 % de la masse salariale.

Son index égalité femmes / hommes, en amélioration constante depuis 2020, s'établit à 97 % pour cet exercice.

Socram Banque a décidé de s'impliquer plus activement sur le terrain de l'emploi, de l'égalité professionnelle et des chances. Parce que recruter des alternants est un choix qui fait sens en matière de RSE, elle s'est engagée à accompagner 13 jeunes vers le monde du travail. Ces 13 alternants constituent près de 6 % des effectifs.

● RENFORCER NOS AMBITIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU « CAPITAL HUMAIN »

En matière d'accompagnement et de développement du « capital humain », l'année 2022 a permis de conforter la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que le nouveau dispositif d'entretien annuel mis en place en 2021.

Le Règlement Intérieur a été revu pour intégrer des évolutions réglementaires, l'occasion pour l'entreprise de sensibiliser les collaborateurs sur deux principes fondamentaux : notre politique de tolérance zéro face à tout fait de harcèlement sexuel et/ou moral et notre engagement de respecter tout salarié signalant des faits répréhensibles judiciairement.

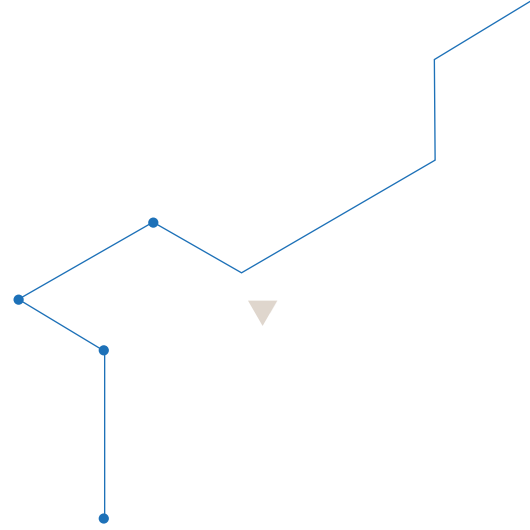
● AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

En matière de sécurité au travail, une journée consacrée aux gestes de premiers secours a été organisée pour les collaborateurs de Socram Banque le 6 septembre dernier, avec au programme 3 sessions de formations délivrées par le SDIS des Deux-Sèvres, un stand de sensibilisation à la sécurité incendie et un atelier dédié au maniement du défibrillateur.

Un guide relatif à la sécurité des locaux et des personnes au sein de Socram Banque a été réalisé et partagé à cette occasion. Le succès rencontré par cette initiative nous conduira à la renouveler en 2023.

Organiser des temps d'échange avec les collaborateurs pour partager la stratégie de l'entreprise et ses résultats et être à leur écoute, fait partie intégrante de la politique de l'entreprise.

Cette année, en complément des réunions d'information et des « Café DG », rencontres informelles organisées tout au long de l'année avec le directeur général autour d'un petit-déjeuner, le 9 septembre 2022, les collaborateurs de Socram Banque ont été conviés à une journée de cohésion, co-organisée avec le CSE, avec un programme convivial.



Enfin, toujours pour améliorer la qualité de vie professionnelle des collaborateurs, un projet de redéploiement des espaces de travail a débuté en 2022. Construite sur la base des besoins remontés par chaque direction, la nouvelle organisation de ces espaces affiche plusieurs objectifs : favoriser les interactions et les synergies entre les Directions, améliorer l'ergonomie des postes de travail et s'adapter au nouveau mode de travail à distance en créant une culture hybride.

EN SYNTHÈSE

L'année 2022 aura été jalonnée de belles réalisations en matière de RSE.

Pour pouvoir en mesurer pleinement l'impact et orienter sa stratégie notamment en vue de son prochain plan stratégique, Socram Banque a souhaité réaliser son bilan carbone.

Les travaux sont en cours et leurs enseignements permettront de rendre ses engagements plus efficaces et performants et de renforcer son positionnement en tant qu'acteur financier responsable.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2022

L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés

a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes. Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2022.

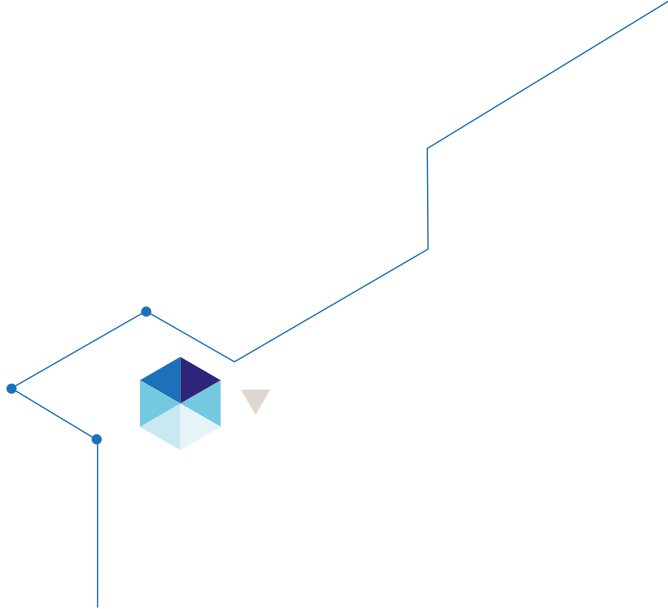
1. LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2022

● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
Administrateurs		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Président et membre du Conseil d'administration d'Aéma Groupe, - Membre du Comité Exécutif d'Aéma Groupe. - Membre du Conseil d'administration de GIE Macif Finance Epargne, - Membre du Conseil d'administration de Macif SAM, - Membre des Conseils d'administration d'OFI Asset Management SA et d'OFI Holding SA, - Membre du Conseil d'administration d'Amana (Santé-prévoyance-Algérie), - Président et membre du Comité de direction de SIIL SASU - Membre du Conseil d'administration d'UGM Aesio Macif, - Membre du Conseil d'administration de l'UFF Banque, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM. - Membre du Bureau fédéral et du Conseil d'administration de la FNMF. - Membre du Conseil de gérance EURESA GEIE.
Régis Weisslinger	Représentant permanent de AGPM Assurances - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Directeur Général Délégué d'Epargne Crédit des Militaires (ECM) - Représentant permanent de AGPM Assurances de IMH GIE - Administrateur de AGPM Gestion.

Vincent Boyer	Représentant permanent de MFA - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent MFA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SA, - Représentant permanent MFA et administrateur d'OFI-VALMO Partenaires.
Rémi Cerdan	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Aéma Groupe, - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de Fondation d'entreprise Macif, - Administrateur de GIE Macif Finance Epargne, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'OFI Asset Management SA et d'OFI Invest SA, - Administrateur de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce).
Arnaud Courdesses	Représentant permanent de Maif - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Maif, - Administrateur de Maif Vie, - Administrateur de Maif solutions financières.
Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co-Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine, - Administrateur d'OFI Lux, - Administrateur et Représentant permanent Matmut aux Conseils d'administration de MUTLOG et MUTLOG Garanties, - Représentant au Conseil de surveillance de Virage Viager.
Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de AMDM, - Membre du Bureau et Président du GT Gouvernance et de la Commission Exécutive d'AAM, - Vice-Président de l'association Confluences, - Président de l'association Assurance Prévention, - Membre titulaire au titre de France Assureurs et Vice-Président de la Commission du Partage de la Route et de la Maîtrise des Déplacements du Conseil national de la Sécurité routière, - Membre au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Administrateur et membre du bureau au titre de l'AAM de l'ESS France, - Membre du Conseil exécutif de France Assureurs, - Membre permanent du Conseil de surveillance, Vice-Président au titre des petites mutuelles actionnaires, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur au titre de France Assureurs de la Médiation de l'Assurance, - Administrateur et Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique, - Administrateur et membre du Comité d'audit de MUTAC, - Administrateur et Représentant permanent d'OFIVALMO Partenaires au Conseil d'administration d'OFI Holding SA, - Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires SA, - Président de FRANCE ACTIVE AIRDIE Occitanie, - Co-Président de FRANCE ACTIVE Occitanie, - Administrateur et Représentant de AIRDIE Occitanie au Conseil d'administration de SCIC LA PALANQUEE, - Administrateur de Solucia PJ, - Membre du Comité des rémunérations en qualité de personnalité extérieure qualifiée de Macif.

Odile Ezerzer	Représentante permanente de Macif - Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale et membre du Directoire de Mutavie SE, - Administratrice et membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Gérante représentant Mutavie de Bessines l'Ebaupin SCI, - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Liquidatrice du GERAP GIE, - Membre du Conseil stratégique et Présidente d'HK Conseil SAS, - Directrice Générale Déléguée de Macif Finance Epargne GIE, - Membre du Comité d'investissement de Macif Innovation SAS, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Administratrice d'OFI Invest SA, - Représentante permanente Macif SAM au Conseil d'administration d'OFI Asset Management SA, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M, - Gérante associée représentant Mutavie de SCS M2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.
Alain Lebrun	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur et Vice-Président Macif, - Administrateur Aéma Groupe, - Membre du Conseil de Surveillance de Mutavie SE.
Vincent Loizeil	Représentant permanent de MAPA - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-MAB VIE.
Thierry Mirande	Représentant permanent de BPCE – Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Surassur.



Stéphane Muller	Représentant permanent de Matmut - Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Adjoint du Pilotage Economique et financier & Coordination Stratégique du groupe Matmut - Membre du Conseil de surveillance d'Aristote Investments, - Administrateur et Représentant permanent Matmut au Conseil d'administration de Foncière de Lutèce SA, - Président et Directeur Général de Matmut Développement SAS, - Gérant de MPE, Société civile de Portefeuille, - Gérant de SCI MPI, - Administrateur et Représentant permanent Matmut d'OFIVALMO Partenaires, - Président de PDC2 SAS, - Représentant permanent Matmut Développement au Conseil d'administration de Phenix Aviation SA, - Dirigeant effectif de Matmut SGAM.
Hélène N'Diaye	Administratrice	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Adjointe de Maif SAM, - Directrice Générale de Maif Vie SA, - Directrice Générale de Maif Solutions Financières SAS, - Membre du Conseil des administrateurs de Maif Avenir SAS, - Directrice Générale de Maif Connect SAS, - Présidente de Maif Paiements SAS, - Membre du Comité de Surveillance de VVW Protection Avenir SAS.
Daniel Spitezki	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun autre mandat.
Lucas Haidari	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent MACIFILIA et Membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur et membre du Conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding SA, - Membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding, - Membre du Conseil d'administration et Vice-Président du Conseil d'administration de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce).
Censeurs		
Jocelyn Charlier	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de surveillance de Sécurimut, - Membres du Conseil d'administration de Macif Avantages et Services, - Invité permanent à Mutavie, - Membre du Conseil de surveillance d'OFI Invest Distribute.

Nicolas Gomart	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général et Vice-Président de Matmut SAM, - Directeur Général et Vice-Président du Conseil d'administration de Matmut SGAM, - Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners, - Président au Conseil d'administration de Matmut & Co SA, - Président de Matmut Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de Matmut Vie SA, - Gérant et Représentant permanent FNMF au Conseil d'administration de la SCI Palais de la Mutualité SCI, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Mutuelle livre II, - Président du Conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre III Mutuelle livre III, - Administrateur au Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Vice-Président de FNMF Fédération, - Membre du Comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.
----------------	---------	---

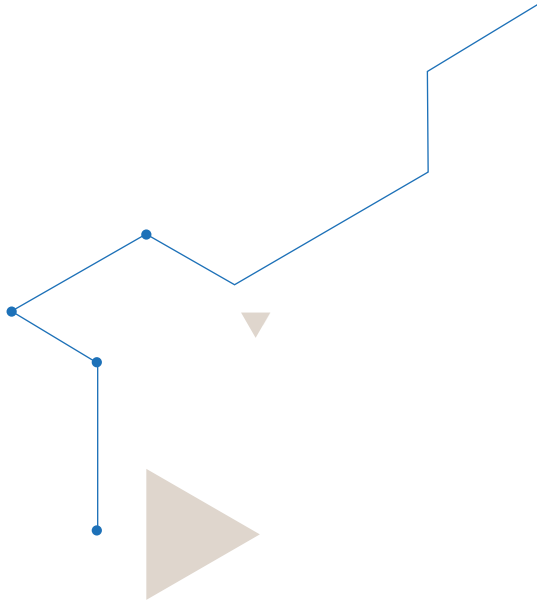
● **COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Comité d'audit et des risques	
Daniel Spitezki	Président
Odile Ezerzer	
Stéphane Muller	
Comité des rémunérations	
Nicolas Gomart	Président
Patrick Jacquot	
Alain Lebrun	
Arnaud Courdesses	

● **DIRIGEANTS EFFECTIFS**

Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

Philippe Moulay	Directeur Général
Jean-Paul Ménagé	Directeur Général Délégué



CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil d'administration a examiné les conventions autorisées au cours des exercices précédents qui se sont poursuivies en 2022. Il a rappelé le motif et l'intérêt pour Socram Banque de ces conventions, à savoir :

- ▶ Concernant la convention de prise en charge des risques d'impayés, signée le 18 septembre 2000, la prise en charge par les Mutuelles actionnaires des pertes nettes lissées au-delà d'un dépassement de seuil de 0,5 % de leurs encours moyens respectifs.
- ▶ Concernant le Protocole de soutien des actionnaires précédemment autorisé et arrivé à échéance le 31 mars 2022, renouvelé à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 mars 2025) dont l'objet reste le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie, dans des conditions et dispositions identiques au précédent protocole. L'engagement maximum de soutien des actionnaires reste fixé à 150 millions d'euros.
- ▶ L'avenant n°1 au mandat d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) entre Macif, Macifin' et Socram Banque. Cet avenant acte une très forte réduction du commissionnement de l'activité Comptes à vue, acceptée par Macif, agissant en qualité d'IOBSP jusqu'à l'atteinte de l'équilibre, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette modification de rémunération intervient à la suite de la décision du Conseil d'administration du 13 juillet 2016 de consolider à 100 % dans les comptes de Socram Banque

l'activité Comptes à vue et Epargne bancaire, suite à l'exercice du droit de retrait anticipé des participants (Maif, BPCE, Macif) de la SEP MASC. La baisse acceptée par Macif permettra à Socram Banque d'atteindre les objectifs économiques recherchés et de poursuivre le développement de ces nouvelles activités.

Lors de sa séance du 8 décembre 2022, le Conseil d'administration a autorisé :

- ▶ Le prêt relais d'un montant total de 12 millions d'euros avec OFIVALMO Partenaires ayant pour objet le financement de la restructuration du capital d'OFIVALMO Partenaires par voie de rachat des actions représentant 48,72 % de son capital, à compter du 30 novembre 2022. Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2023.
- ▶ Le prêt d'un montant total de 12,8 millions d'euros avec OFI Holding ayant pour objet le financement d'une soulte au bénéfice d'OFIVALMO Partenaires dans le cadre de l'opération de réduction du capital d'OFI. Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2028.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce présentées dans le rapport sur les conventions réglementées des Commissaires aux comptes.

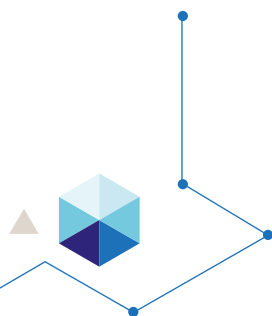
Fait à Niort, le 22 mars 2023.

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2022

Actif

Comptes consolidés	31/12/2022 Milliers EUR	31/12/2021 Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	303 264,64	356 967,90
Opérations avec la clientèle	1 231 164,21	1 172 953,81
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	0,00	0,00
Placement des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	0,00	0,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 548,10	11 090,42
Écart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	13 484,98	14 525,72
Total de l'actif	1 559 461,94	1 555 537,85



Passif

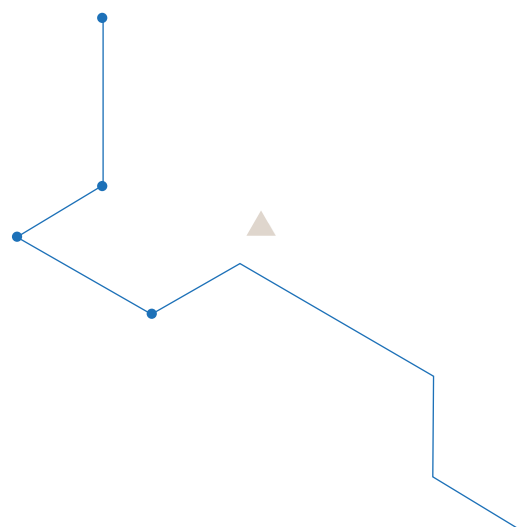
Comptes consolidés	31/12/2022 Milliers EUR	31/12/2021t Milliers EUR
Opérations interbancaires et assimilées	4 965,81	6 996,99
Opérations avec la clientèle	1 142 420,63	1 143 655,74
Dettes représentées par un titre	112 266,04	103 812,30
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	17 828,83	18 968,24
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	1 469,49	1 793,62
Dettes subordonnées	43 638,93	43 982,85
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 000,00	3 000,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Capitaux propres hors FRBG	233 872,20	233 328,11
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	144 846,18	145 436,38
Résultat de l'exercice +/-	2 709,79	1 575,50
Total du passif	1 559 461,94	1 555 537,85

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2022

Hors bilan

	31/12/2022 Milliers EUR	31/12/2021 Milliers EUR
Engagements donnés	41 232,55	34 705,67
Engagements donnés de l'activité bancaire	15 750,56	17 052,59
Engagements de financement	25 481,99	17 653,08
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
Engagements reçus	150 000,00	150 000,00
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	150 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00



Compte de résultat consolidé

	31/12/2022 Milliers EUR	31/12/2021 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	57 039,98	56 325,88
- Intérêts et charges assimilées	23 854,29	21 287,10
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	9 990,60	10 512,65
- Commissions (charges)	972,56	983,49
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 345,13	2 381,12
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	44 548,86	46 949,05
- Charges générales d'exploitation	36 089,63	39 141,85
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 222,50	1 404,29
Résultat brut d'exploitation	7 236,73	6 402,91
+/- Coût du risque	-3 115,92	-345,67
Résultat d'exploitation	4 120,81	6 057,24
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
+/- Résultat exceptionnel	-357,75	-470,92
- Impôt sur les bénéfices	1 053,27	1 010,82
+/- Dotations / reprises de FRBC et provisions réglementées	0,00	-3 000,00
+/- Dotations / reprises des fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00
+/- Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Résultat net	2 709,79	1 575,50

Annexe aux Comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Troisième année consécutive de crises (crise sanitaire de 2020, crises logistique et sectorielle de 2021, crise géopolitique de 2022 avec les tensions sur les énergies), 2022 connaît un ralentissement de la consommation dans un contexte fortement inflationniste, ce qui impacte inévitablement nos activités.

Pour autant, dans ce contexte, nous tenons le cap sur notre développement et poursuivons la mise en œuvre de notre plan stratégique.

L'année 2022 apparaît comme charnière dans nos travaux où nous confortons les « dynamiques » amorcées précédemment et accentuons nos premiers gains rapides tout en menant les projets lourds et structurants de notre plan stratégique.

En terme de développement, nos actions ont porté principalement sur la refonte du crédit travaux, la commercialisation d'une nouvelle formule du crédit projet « coup de pouce », la mise en place des solutions de gestion pour une offre LOA qui sera déployée en 2023 et d'un parcours de souscription crédit 100 % digitalisé en marque grise.

Nous poursuivons en 2022 notre diversification dans le financement des projets des clients avec des résultats encourageants et au final une sensibilité un peu moindre au secteur de l'automobile.

Ainsi, nos clients sont particulièrement satisfaits de notre relation avec une perception de la qualité de nos services encore en progression (95% sur le crédit).

OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissout en juin 2011.

Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

A noter par ailleurs qu'un nouveau protocole de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité, d'un montant de 150 millions d'euros, a pris effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée de trois ans.

L'année 2022 a également été consacrée à la poursuite du renforcement du dispositif de sécurité opérationnelle (risque cyber) du système d'information.

Nous avons également lancé des travaux d'élaboration du futur schéma directeur du Système d'Information en lien avec le nouveau périmètre d'activité de l'entreprise.

Plus globalement, nous avons poursuivi nos transformations, y compris organisationnelles au sein des opérations bancaires, afin de conforter la performance, la cohésion et l'engagement de nos équipes.

L'opération de titrisation initiée en 2017 (FCT Titrisocram 2017) a été dissoute en mars 2022 à l'initiative de Socram Banque. Les créances résiduelles du fonds ont été rachetées pour un total de 33 M€ et les parts subordonnées détenues par la banque ont été remboursées à la valeur nominale soit 32,9 M€. L'impact sur le résultat 2022 est de -0,08 M€.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en octobre 2017 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 450 M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en octobre 2018.



PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

● DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

- ▶ Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;
- ▶ Les entités ad hoc, au sens du règlement 2020-01 de l'ANC et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance ;

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2022		2021	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
FCT TITRISOCRAM 2017	Sortante	0 %	IG	100 %
SOCRAM Immo	IG	100 %	IG	100 %
SCI du 24 février	IG	100 %	IG	100 %
SCI 24/24	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %

SM : société mère IG : intégration globale

La société Via Finances, acquise en février 2022 et dont le siège social est situé au 2 rue du 24 février à Niort, est exclue du périmètre de consolidation du fait de la non matérialité de l'entité dans les comptes consolidés du Groupe.

● MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;

- ▶ Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

● RÈGLES GÉNÉRALES

La présentation des comptes annuels est effectuée sous la forme publiable préconisée par le Règlement CNC N° 2020-01 modifié par les règlements 2000-01 et 2005-05 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

● PRINCIPES D'ÉVALUATION DES POSTES DU BILAN

PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

Il n'a pas été mis en place de provision collective.

► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2022 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

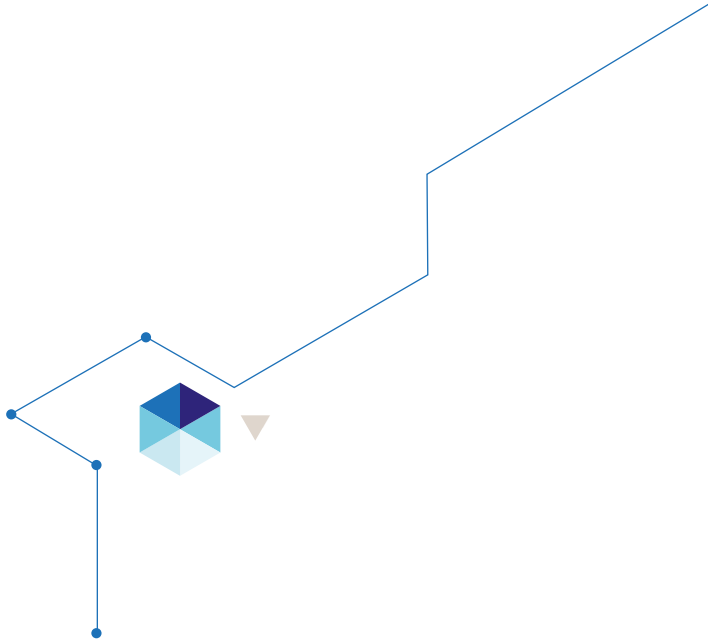
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.



Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en autres produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées lors de leur encaissement.

► **Dépréciation des créances douteuses**

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations enregistrées en diminution de l'actif, destinées à couvrir la perte probable qui en résultera. Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, ces dépréciations correspondent, en valeur actualisée, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Leur estimation fait l'objet d'une approche statistique pour les catégories d'encours visées par les dispositions de l'article 2231-4 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Une approche statistique différenciée est retenue dès lors que des segments de l'encours douteux présentent des caractéristiques de récupération non similaires.

Pour la généralité des créances douteuses, les flux prévisionnels et leur étalement dans le temps sont déterminés sur la base d'une estimation du taux de passage en déchéance du terme des créances et d'une loi statistique de recouvrement après prononciation de la déchéance du terme. Ces flux sont actualisés au taux de rendement moyen des prêts sur 24 mois glissants.

Pour les créances restructurées dans le cadre de la législation afférente au surendettement, des lois statistiques spécifiques de récupération après passage en douteux sont appliquées.

Par exception, les encours dont les caractéristiques conduisent à écarter une approche statistique font l'objet d'une estimation individuelle des pertes latentes. Les flux prévisionnels ne sont alors actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative.

Les dotations liées aux dépréciations des créances douteuses pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque.

Les reprises de dépréciation liées à l'impact du temps sur l'actualisation sont inscrites en diminution du coût du risque.

Les intérêts et frais refacturés comptabilisés sur les créances douteuses sont intégralement provisionnés.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Sont considérés comme titres, à revenus fixe ou variable les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, valeurs mobilières émises en France ou à l'étranger, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur le marché. Ils sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement selon les objectifs de détention, les conditions de refinancement, les critères de décision de cession et la nature des gains obtenus.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille et de portefeuille de transaction.

► Titres de placement

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement.

Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

Ils comprennent les titres suivants :

- SICAV souscrites afin de constituer le coussin de liquidité en lien avec le ratio de liquidité court terme (LCR).

À la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

► Titres de transaction

Cette catégorie comprend le cas échéant des Sicav de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

► Titres d'investissement

La société ne détient pas de titres d'investissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

DETTES

► Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► Dettes subordonnées

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

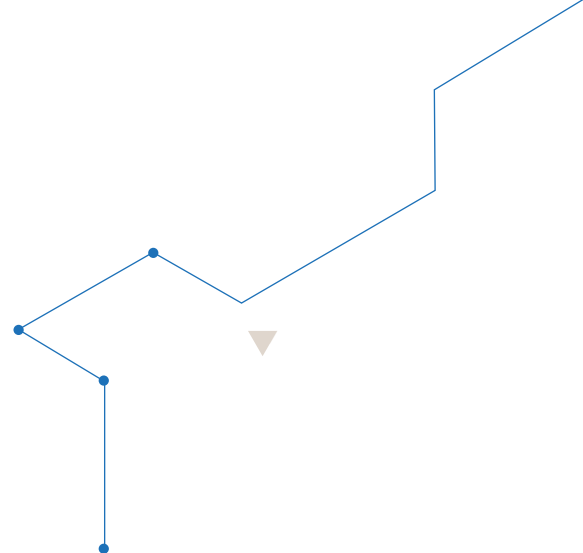
Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

● OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

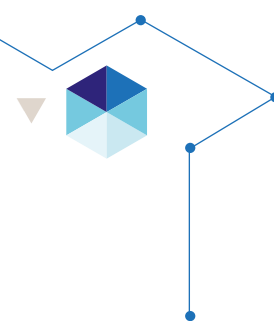
Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2022	Total 2021
Caisse	0	-	-	-	-	0,1	0,3
Compte encaisse DAB	-	-	-	-	-	-	-
Banque de France réserves obligatoires	63 306	-	-	-	-	63 306	84 062
Encours centralisés	-	-	-	215 914	-	215 914	211 315
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts	24 044	-	-	-	-	24 044	61 590
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	24 044	-	-	-	-	24 044	61 590
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	24 044	-	-	-	-	24 044	61 590
TOTAL	87 351	-	-	215 914	-	303 265	356 968

Les encours centralisés se sont accrus en lien avec l'augmentation des encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire souscrits par la clientèle.

● OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Épargne. Il s'élève à 1 231 165 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.



VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE (EN K€)

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2022	Total 2021
Comptes ordinaires débiteurs	4 967					4 967	5 637
Crédits de trésorerie dont crédits à la clientèle financière	111 843 12 005	95 818	176 788	708 665	108 264 12 800	1 201 378 24 805	1 143 347
Autres crédits à la clientèle	-					-	-
Encours douteux nets de provision	22 330					22 330	21 465
Créances rattachées	2 422					2 422	2 405
Valeurs non imputées opérations avec la clientèle	68					68	100
TOTAL	153 634					1 231 164	1 172 954

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT (EN K€)

	2022	2021
Encours sains hors créances rattachées	1 199 997	1 141 999
Encours douteux hors créances rattachées	56 268	57 360
dont encours douteux compromis hors créances rattachées	35 415	36 292
Provision pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz	34 329	35 895
Dont provision pour dépréciation des douteux compromis	24 636	24 819
Taux de couverture	61,01 %	62,58 %
Encours global activité crédit	1 256 265	1 199 359
Taux d'encours douteux	4,48 %	4,78 %
Taux de provisionnement global (Provision/Encours global)	2,73 %	2,99 %

L'application de la nouvelle définition du défaut a conduit à un déclassement de 9,9 millions d'euros d'encours qui n'auraient pas été déclassés selon les anciens critères.

Ces encours ont été provisionnés de façon homogène avec les autres encours douteux.

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE (EN K€)

	2022	2021
Encours sains hors créances rattachées	6 348	6 985
Encours douteux hors créances rattachées	1 958	2 311
dont encours douteux compromis hors créances rattachées	-	-
Provision pour dépréciation des créances	1 567	1 849
Taux de couverture	80,07 %	80,01 %
Encours global CAV/Épargne	6 926	7 661

● **OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES
À REVENU FIXE (EN K€)**

Socram Banque a souscrit en fin 2013 des Obligations A Terme à taux fixe, afin de constituer partiellement le coussin de liquidité, les dernières sont arrivées à terme en 2018.

En K€	2022	2021
OAT taux fixe	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	-	-

● **ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (EN K€)**

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2022	2021
SICAV éligibles au LCR	-	-
SICAV monétaires	-	-
Total	-	-

● **VALEURS IMMOBILISÉES**

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	4 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Gros Œuvre	Linéaire	60 ans
Façade Étanchéité	Linéaire	30 ans
Equipements Techniques	Linéaire	20 ans
Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE (EN K€)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	155	1 106	-	1 261	-	1 261
Certificat	-	-	-	-	-	-
Logiciels	25 871	18	-	25 889	25 578	311
Immobilisations incorporelles	26 026	1 124	-	27 150	25 578	1 572
Terrains	1 054	0	-	1 054	0	1 054
Constructions	9 575	-	-	9 575	3 649	5 926
Agencements	7 710	132	-	7 842	5 478	2 364
Matériel de transport	100	-	26	74	74	-
Mob. de bureau et Mat. informatique	3 861	454	-	4 315	3 682	632
Immobilisations corporelles	22 300	586	26	22 860	12 884	9 976
Total général	48 326	1 710	26	50 010	38 462	11 548

● AUTRES ACTIFS

En K€	2022	2021
Dépôt de garantie	242	382
Divers	4 981	7 267
Impôts différés	815	733
TOTAL	6 038	8 382

● COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2022	2021
Remises à l'encaissement et autres instances	594	1 681
Charges ou produits constatés d'avance	1 183	1 002
Produits à recevoir sur IFT	2	-
Autres produits à recevoir	5 668	3 461
TOTAL	7 447	6 144

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

• DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2022	Total 2021
Comptes et emprunts	4 966	-	-	-	-	4 966	6 997
A vue	4 312	-	-	-	-	4 312	6 029
A terme	654	-	-	-	-	654	968
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
A vue	-	-	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 966	-	-	-	-	4 966	6 997

• OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Comptes à vue et Épargne, elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2022	2021
Comptes à vue	387 832	421 703
Comptes d'épargne	754 455	721 802
Dont Compte Épargne logement	1 263	1 386
Dont Plan Épargne logement	12 273	12 815
Dont autres épargnes réglementées	296 400	266 289
Dettes rattachées	71	76
Comptes d'instance	63	75
TOTAL	1 142 420	1 143 656



● DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires

liées à la titrisation). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

DURÉE RÉSIDUELLE	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2022	Total 2021
Titres négociables à terme	32 000	50 000	-	30 000	-	112 000	97 000
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	6 782
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées aux opérations sur titres	266	-	-	-	-	266	30
Intérêts courus sur titres négociables	266	-	-	-	-	266	30
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32 266	50 000	-	30 000	-	112 266	103 812

● AUTRES PASSIFS

En K€	2022	2021
Personnel, organismes sociaux	4 700	4 244
Autres charges à payer	10 143	9 993
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	-	12
Autres comptes de régularisation	1 146	1 389
Divers	1 840	3 329
Impôt différé	-	-
TOTAL	17 829	18 967

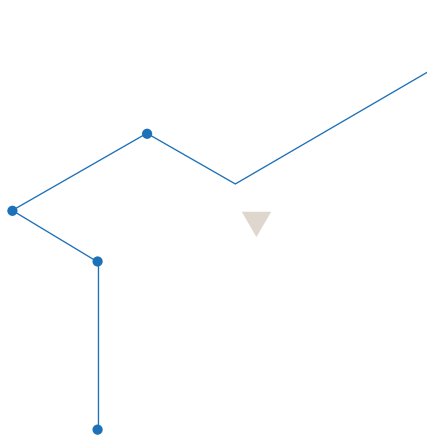
● PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements en suspens liés à l'activité Comptes à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.



Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

En K€	2022	2021
Compte suspens Banque	0	0
Provisions liées aux Plan Épargne Logement	311	376
Provision pour litiges	1 158	1 417
TOTAL	1 469	1 793

● DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV,

ce dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défaillants.

53

ÉVOLUTION DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

	Solde au 31/12/21	Sous-critptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Transfert Fonds A vers Fonds B	Solde au 31/12/22
Fonds A	43 236	7 953	7 791	-	524	-	-	3 195	39 678
Fonds B	7 469	-	-	422	-	2 219	1 981	3 195	10 849
Réservation Fonds B	- 6 722	-	-	-	-	167	-	-	- 6 889
TOTAL	43 983	7 953	7 791	422	524	2 386	1 981	6 390	43 639

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

Un transfert additionnel de 3 195 K€ a également été réalisé entre les compartiments A et B suite à un exercice de réconciliation. Il s'agit de sommes issues de crédits éteints et dont les emprunteurs ne pouvaient prétendre au remboursement de leur souscription. La nature atypique de ce transfert a amené à ne pas appliquer de réservation à hauteur de 90 %.

● **CAPITAUX PROPRES HORS FRBG**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés part groupe
Situation au 31/12/2020	70 000	16 316	144 385	1 355	232 056	-	232 056
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	304	-	304	-	304
Affectation du résultat N-1	-	-	1 355	1 355	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 576	1 576	-	1 576
Situation au 31/12/2021	70 000	16 316	145 436	1 576	233 328	-	233 328
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distributions effectuées	-	-	1 400	-	1 400	-	1 400
Autres variations	-	-	766	-	766	-	766
Affectation du résultat N-1	-	-	1 576	1 576	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 710	2 710	-	2 710
Situation au 31/12/2022	70 000	16 316	144 846	2 710	233 872	-	233 872

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros. Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

● **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

En K€	2022	2021
FRBG	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

Socram Banque a décidé d'effectuer une dotation au fonds pour risques bancaires généraux pour permettre de couvrir d'une part les risques de crédit non avérés dans un contexte économique incertain et d'autre part les impacts attendus sur la transformation de la banque suite à la décision de rentrer dans une phase plus dynamique de la gestion extinctive des comptes à vue à partir de 2022.



HORS BILAN

● ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS

CRÉDIT ACQUISITION VÉHICULES

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 18 252 K€.

CRÉDIT TRAVAUX

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits travaux" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 7 230 K€.

DÉCOUVERTS AUTORISÉS NON UTILISÉS

Le montant des découverts autorisés et non utilisés dans le cadre de l'activité Banque de détail s'élève à 15 751 K€.

● ENGAGEMENT DE GARANTIE REÇUE

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2019. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

COMPTE DE RÉSULTAT

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

● CHARGES

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

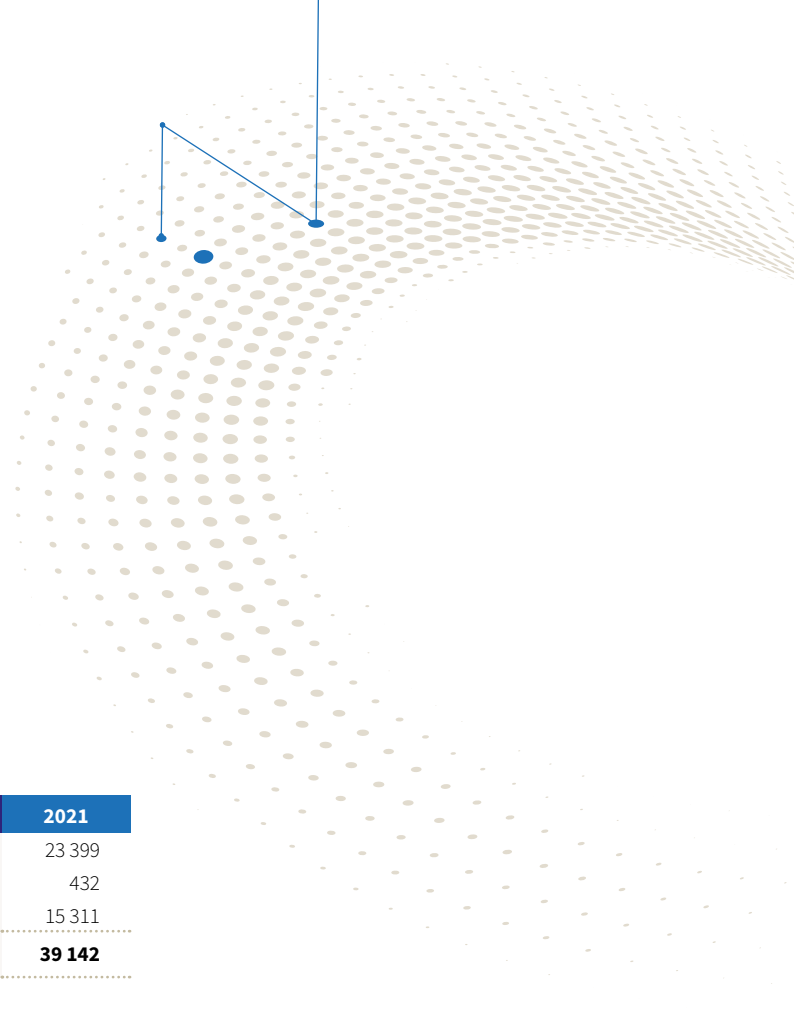
Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2022	2021
Charges sur opérations de trésorerie	8 946	9 202
Charges sur opérations à la clientèle	10 300	8 214
Charges sur opérations sur titres	754	-
Charges sur prestations de services financiers	3 388	3 442
Autres charges d'exploitation bancaire	466	429
TOTAL	23 854	21 287

COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2022	2021
Commissions de placement	137	153
Commissions sur opérations de hors bilan	598	600
Commissions sur prestations de services financiers	227	180
Commissions sur opérations sur titres	10	51
TOTAL	972	984



CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

En K€	2022	2021
Charges externes	21 129	23 399
Impôts et taxes	337	432
Charges de personnel	14 623	15 311
TOTAL	36 090	39 142

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 1 222 K€ sur l'exercice 2022.

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2022	2021
Dotations nettes aux provisions	394	-2 424
Passages en pertes	5 170	5 761
Rentrées sur créances amorties	2 376	-2 725
Garantie des pertes Mutuelles	9	-24
Coût du risque avant Fonds de garantie B	3 178	588
Recours à exercer sur Fonds B	167	1 752
Pertes imputées sur Fonds B	2 219	-4 548
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	1 981	2 179
Coût du risque	2 775	29

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/ÉPARGNE

En K€	2022	2021
Dotations nettes aux provisions	282	-241
Passages en pertes	655	630
Rentrées sur créances amorties	32	-15
Coût du risque	341	374

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

En K€	2022	2021
Provisions Risques et Charges	83	337
Divers	389	282
TOTAL	472	619

DOTATION FRBC

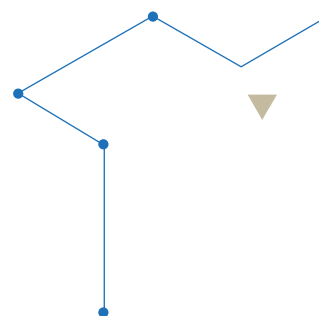
En K€	2022	2021
Dotation FRBC	-	3 000
TOTAL	-	3 000

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.



PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

En K€	2022	2021
Résultat consolidé	2 710	1 576
Impôt comptabilisé	1 053	1 011
Résultat consolidé avant impôt	3 763	2 586
Taux d'impôt applicable	25,0%	26,5%
Impôt théorique	941	685
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€	9	-2
Crédit d'impôt	-1	-4
Total des différences temporaires	-	-
Total des différences permanentes	102	23
Impact des différentiels de taux	-	305
Effet des autres éléments	2	3
Total Impôt Théorique	1 053	1 010
Impôt comptabilisé	1 053	1 010

IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	4 121	1 127
Gains/pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat exceptionnel	358	-74
Résultat avant IS	3 763	1 053

RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2022	2021
Actifs d'impôts courants et différés	1 053	1 011
Impôts courants	1 135	1 581
Impôts différés	82	-570
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Impôts courants	-	-
Impôts différés	-	-

● PRODUITS

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2022	2021
Produits sur opérations de trésorerie	13 023	10 689
Produits sur opérations à la clientèle	42 926	44 640
Produits de placement	396	330
Produits sur moyens de paiement	695	702
TOTAL	57 040	56 361

COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2022	2021
Commissions sur opérations interbancaires	-	-
Commissions sur opérations à la clientèle	9 814	10 513
Commissions sur prestations de services financiers	177	-
TOTAL	9 991	10 513

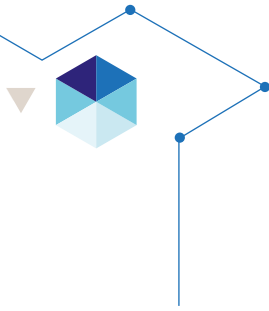
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Ils concernent :

En K€	2022	2021
Commissions d'apport assurance en couverture de prêt	2 345	2 381
TOTAL	2 345	2 381

PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2022	2021
Divers	114	148
TOTAL	114	148



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

A titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- ▶ Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- ▶ Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	TOTAL	Moins d'un an	De 1 à 5 ans
SWAPS payeurs taux fixe liés aux titrisations	-	-	-
Autres SWAPS payeurs taux fixe	12 800	640	12 160
TOTAL	12 800	640	12 160

Compte tenu de la baisse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une plus-value latente de 137 K€.

Dans le cas d'une valorisation négative des swaps de couverture, conclus notamment dans le cadre des opérations de titrisation, Socram Banque s'est engagée, par la signature d'annexes de remise en garantie, à apporter des liquidités à hauteur de cette valorisation. A la clôture de l'exercice, cette somme est nulle, compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'absence d'opération de titrisation en vie.

● CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit :

- ▶ à la prise de gage sur véhicules automobiles,
- ▶ au nantissement des licences de taxis.

- **CONTRAT D'ASSURANCE SUR LE RISQUE CRÉDIT ATTACHÉ AUX LICENCES TAXIS**

Le risque d'insolvabilité des dossiers de financement des licences de taxi, octroyés depuis le 1^{er} mai 2008, est garanti par un contrat d'assurance-crédit sur la totalité de leurs encours. Ce risque portant sur les 8 premières années et les 2 dernières années de ces financements est garanti selon des procédures prévues dans ledit contrat.

- **RÉSULTAT PAR ACTION**

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

- **HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOUTES TAXES COMPRISES**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant (en K€) :

	Groupe Y	PWC
Mission légale d'audit des comptes sociaux et consolidés	63	80
Missions spécifiques	2	8

- **INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite s'élevaient à la clôture de l'exercice à la somme de 823 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

- **RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE**

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 72 K€.

Le total des rémunérations allouées aux membres de l'organe de Direction s'établit à 547 K€.

- **EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIE**

	2022	2021
Cadre	78	68
Non Cadre	140	149

- **TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

- **ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Aucun événement matériel n'est intervenu entre la date d'arrêt des comptes et leur approbation par le conseil d'administration

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

POINT CLÉ DE L'AUDIT : DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Le Groupe SOCRAM Banque est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances, tel qu'indiqué dans la note « 4.3.1 Présentation des opérations avec la clientèle » des annexes aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours.</p> <p>Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle représentent près de 81% du total bilan consolidé de SOCRAM Banque au 31 décembre 2022.</p> <p>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits à la consommation s'élève à 34.329 K€ pour un encours brut de 1.256.265 K€. Le coût du risque au titre des activités de crédits à la consommation sur l'exercice 2022 s'élève à 2.775 K€ (contre -28 K€ sur l'exercice 2021).</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 4.3.1, 5.2 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ; ▶ apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2022 ; ▶ procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre Assemblée Générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

● OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● **RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Bordeaux et Niort, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

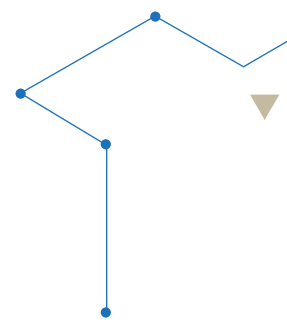
Groupe Y Audit



Gaël COLABELLA



Pierre FROIDURE



Résolutions

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 10 MAI 2023

● A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice distribuable se décomposant comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2 282 461, 26€
Report à nouveau créditeur	4 994 730, 26€
Bénéfice distribuable	7 277 191, 52€

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide que le résultat de l'exercice 2022 sera affecté de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,40€ par action	1 400 000, 00€
Réserve facultative	0€
Report à nouveau	5 877 191, 52€

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2019	2020	2021
Dividende par action	0€	0€	0,40€

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de fixer à 84 000€ le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, nomme Madame Milène Gréhan en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe Cases, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

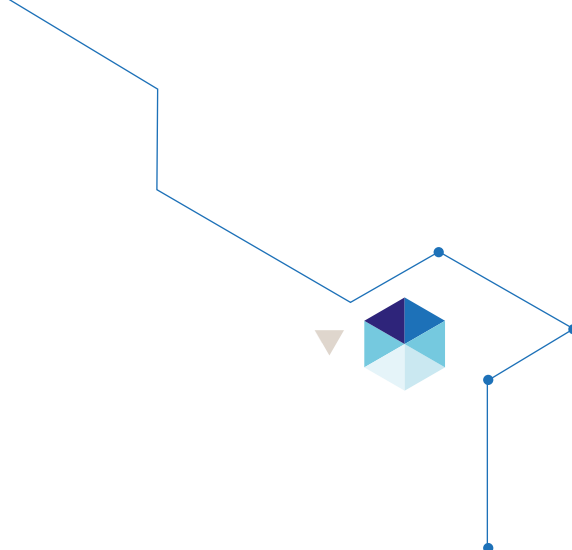
HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle pour une durée de six ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2029 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2028, les mandats d'administrateurs de :

- ▶ Monsieur Daniel Spitezki,
- ▶ BPCE,
- ▶ MAIF,
- ▶ MATMUT,
- ▶ AMDM.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 753 078 €.



● **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, décide de modifier les statuts comme suit :

L'article 17 intitulé « Age des administrateurs » rédigé initialement comme suit :

Le nombre des administrateurs ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs, âgés de plus de 70 ans ne pourra dépasser le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonction.

Lorsque cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé, est réputé démissionnaire d'office lors de la réunion de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Pour l'application de ces dispositions, le représentant permanent d'une personne morale administrateur sera assimilé à un administrateur ; en cas de cessation de ses fonctions, la personne morale désignera le nouveau représentant permanent appelé à le remplacer et notifiera immédiatement sa décision à la Société par lettre recommandée.

Toute nomination intervenue en violation de ces dispositions est nulle.

Est désormais rédigé :

Le nombre des administrateurs ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs, âgés de plus de 70 ans ne pourra dépasser le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonction.

Lorsque cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé, **à l'exclusion du Président**, est réputé démissionnaire d'office lors de la réunion de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Pour l'application de ces dispositions, le représentant permanent d'une personne morale administrateur sera assimilé à un administrateur ; en cas de cessation de ses fonctions, la personne morale désignera le nouveau représentant permanent appelé à le remplacer et notifiera immédiatement sa décision à la Société par lettre recommandée.

Toute nomination intervenue en violation de ces dispositions est nulle.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, décide de modifier les statuts comme suit :

L'article 19 Organisation et délibérations du Conseil - I-Président rédigé initialement comme suit :

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de Président, est fixée à 70 ans. Toute nomination intervenue en violation des dispositions qui précèdent est nulle.

Lorsque l'intéressé atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expirent à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

S'il le juge utile, le Conseil d'administration peut nommer un Vice-président dont les fonctions consistent à présider les séances du Conseil ou les Assemblées, en l'absence du Président.

Le Vice-président est rééligible.

En l'absence du Président et du Vice-président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président.

Est désormais rédigé comme suit :

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 73 ans. Le dépassement de cette limite d'âge entraîne la démission d'office du Président lors de l'Assemblée générale annuelle se tenant immédiatement après son 73^{ème} anniversaire.

Il est rééligible.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

S'il le juge utile, le Conseil d'administration peut nommer un Vice-président dont les fonctions consistent à présider les séances du Conseil ou les Assemblées, en l'absence du Président. Le Vice-président est rééligible.

En l'absence du Président et du Vice-président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. AU CAPITAL DE 70 000 000 € - RCS NIORT 682 014 865
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE DU 24 FÉVRIER
CS 90 000 - 79092 NIORT CEDEX 9

TÉL : 05 49 77 49 77 - FAX : 05 49 09 09 01
www.socrambanque.fr